



Contrat entreprise 3 ans autoentrepreneur

Par **coco30**, le **19/10/2009** à **11:07**

Bonjour,
je suis comptable dans une société.
je souhaiterais me mettre en auto entrepreneur et l'entreprise dans laquelle je travaille me propose de faire un contrat de 3 ans
peut on faire un contrat de 3 ans , est ce une clause légale.
en cas de vente de l'entreprise, le repreneur est il tenu de garder le contrat ou peut il le resilier.